

PARTIE E: FORMULATION DES POLITIQUES ET SYSTÈMES DE GESTION

Planification des politiques

Le Secrétariat de la planification des politiques collabore avec le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures et la haute direction en évaluant l'efficacité des politiques en vigueur à la lumière de l'évolution de la conjoncture nationale et internationale, en suggérant des options et en proposant de nouvelles orientations pour la politique étrangère. Il s'attache également à renforcer le rôle du Ministère à titre d'agence fédérale chargée de la gestion des relations extérieures du Canada. Pendant l'année, le Secrétariat a participé à un certain nombre d'activités, y compris la coordination et la préparation de la documentation nécessaire à une révision alors prévue de la politique étrangère du Canada.

Sécurité et renseignements

Le Bureau de l'analyse des renseignements et de la sécurité a la responsabilité des programmes visant à assurer la sécurité matérielle des documents et des communications, ainsi que la sécurité du personnel dans les missions à l'étranger et à l'Administration centrale. Les questions de terrorisme international et les préparatifs en cas d'urgence sont également du ressort de ce Bureau, et le Centre des opérations du Ministère en relève. De sources multiples, le personnel du Bureau rassemble et analyse des données politiques et économiques qui serviront de fondement à la formulation de politiques sur les questions touchant les intérêts du Canada.

Coordination fédérale-provinciale

La fonction de coordination fédérale-provinciale sert à raffermir les moyens dont dispose le gouvernement du Canada pour répondre aux aspirations croissantes des provinces sur la scène internationale, à faciliter la poursuite des activités internationales de ces dernières dans leurs secteurs de compétence et à formuler des politiques gouvernementales à cet égard et en ce qui concerne leur rôle dans l'élaboration de la politique étrangère du Canada.

Une étroite liaison entre le Ministère et les provinces est notamment assurée par des visites périodiques de fonctionnaires du Ministère aux provinces et par des contacts téléphoniques presque quotidiens. Le Ministère ouvre son réseau de télécommunications aux provinces pour leur faciliter un recours rapide aux services offerts par nos missions diplomatiques et consulaires à l'étranger.

La Direction de la coordination fédérale-provinciale administre un programme spécial de diffusion de l'information à l'intention des dix provinces. Grâce à ce dispositif, des observations, commentaires et recherches émanant notamment de nos missions accréditées auprès du Marché commun et des États-Unis sont retransmis aux capitales provinciales. Ces informations sont surtout de nature économique et concernent autant les échanges commerciaux et l'énergie que l'environnement et les ressources naturelles.

Cette coopération s'exerce également à l'étranger entre les missions diplomatiques ou consulaires du Canada et les 34 bureaux provinciaux installés aux États-Unis, en Amérique latine, en Europe et en Asie. Pendant l'année, le gouvernement de l'Ontario a fermé trois bureaux en Europe, et la Nouvelle-Écosse un bureau. Le Ministère est intervenu successivement auprès des gouvernements du Venezuela et du Mexique et a obtenu leur accord pour l'ouverture d'une délégation du Québec à Caracas et d'une délégation générale du Québec à Mexico.

Dans le domaine des institutions multilatérales, le Ministère a continué à favoriser la participation des provinces aux sessions de l'Assemblée mondiale de la santé, de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation internationale du travail, de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, et de certaines rencontres sectorielles du Commonwealth et de l'OCDE. Six provinces ont participé aux travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et ont fourni des conseillers à la délégation canadienne.

Cette année encore, les provinces ont participé aux activités des deux sous-comités du Comité mixte de coopération prévu par l'Accord-cadre entre le Canada et la Communauté économique européenne. La plupart des provinces ont fait partie de groupes de travail mixtes créés par les sous-comités pour traiter de questions précises telles l'aéronautique, les télécommunications, les produits forestiers, les métaux et les minéraux.

Dans le même esprit, les réunions de la Commission économique conjointe Japon/Canada ont été précédées d'échanges d'opinions et d'informations entre le Ministère et les provinces intéressées. Enfin, le Ministère a entamé des discussions avec les provinces pour déterminer dans quelle mesure elles pourraient bénéficier du nouvel Accord de coopération commerciale et économique entre le Canada et le Marché commun des Caraïbes (CARICOM).